

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 21 MARS 2026

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	16/03/2026
Date d'affichage	23/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20260321-2026-03-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Romuald LEPRINCE, maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Elise BOCCIARELLI, Pascal LEPAGE, Frédérique SERRE, Julien FABER, Sophie KOLLROS, Valérie COLIN, Thomas ZEHREN, Stéphanie CHENAL, Yvon PERIDON, Anne LAMULLE, Jean-Noël LEPAGE.

Absent excusé : Julien GUILLAUME donnant pouvoir à Thomas ZEHREN.

Julien FABER est nommé secrétaire de séance.

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-03-D07

L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

Le contenu du règlement intérieur est librement fixé par le Conseil municipal qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement ci-joint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le règlement intérieur du conseil municipal.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.